

NOTE D'INFORMATION | INFORMATION NOTE

Chers usagers,

Un contrôle d'information et de sensibilisation de l'utilisation des annexes sur les plans d'eau du Marin et de Sainte-Anne a été réalisé sur les points suivants :

- Contrôle de la vitesse maximum autorisée (2 nœuds).
- Contrôle des papiers d'identité, du permis bateau et de l'identité du bateau.
- Vérification de l'immatriculation de l'annexe.

A la suite de ce contrôle, il a été constaté que la majorité des annexes ne portent pas d'immatriculation (ou le nom du bateau) de façon visible.

La Gendarmerie rappelle que l'immatriculation de l'annexe est obligatoire et doit figurer sur l'un des boudins ou sur le tableau : soit le nom ou l'immatriculation du bateau.

S'il y a une protection d'annexe, l'immatriculation doit figurer au-dessus au marqueur, par une sérigraphie ou le moyen de votre choix.

Suite à la phase de sensibilisation, des contrôles sur les différents points ci-dessus, notamment l'immatriculation sont à prévoir à compter de ce jour et des verbalisations seront appliquées en cas de non-respect.

Dear users,

An information and awareness control regarding the dinghy use in Le Marin and Sainte-Anne has been carried out on the following points:

- *Control of the maximum speed authorized (2 knots).*
- *Control of ID, boating license according to the engine power and the boat's ID.*
- *Control of the dinghy's registration paper.*

As a result, it has been found that the majority of the dinghies didn't have any registration number (or the name of the boat) in a visible way.

The Gendarmerie reminds everybody that the registration of the dinghy is mandatory and must appear on one of the socks or on the board: either the name or the registration number of the vessel. If there is a dinghy protection, the registration number must appear above , by silkscreen printing or by any means of your choice.

Following the awareness phase, controls on the different points above, particularly the registration are to be foreseen from this day and verbalizations will be applied in case of non-compliance.

La Capitainerie | Marina Office

